

Le professeur Bernard Manin à l'Université de Liège : compte-rendu de la Chaire David Constant 2015

par

Geoffrey GRANDJEAN et Frédéric BOUHON

Chargés de cours à l'Université de Liège

Pendant la semaine du 2 au 6 mars 2015, la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de Liège a eu le privilège de recevoir le professeur Bernard Manin, en tant que titulaire de la Chaire David Constant, grâce au précieux soutien financier du Fonds du même nom. Au cours de son séjour en terre liégeoise, ce prestigieux invité a mené un grand nombre d'activités variées qui l'ont mis en contact tant avec le personnel académique et scientifique qu'avec des étudiants inscrits dans différents programmes de la Faculté.

En se limitant aux traits les plus saillants de la biographie du professeur Manin, on rappellera qu'il est politologue, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris), Professeur des Universités à l'Institut d'Études Politiques de Paris et Professeur à la New York University. Il s'est spécialisé dans plusieurs thèmes de recherche comme l'histoire et la théorie du politique, la démocratie représentative, la démocratie délibérative et les institutions d'exception. Plusieurs de ses ouvrages constituent des références internationalement reconnues ; on pense en particulier aux *Principes du Gouvernement Représentatif* (1995). Ses travaux lui ont permis d'être lauréat du Prix Philippe Habert (1996) et d'obtenir le titre de Docteur Honoris Causa des universités de Lausanne (2003), de Liège (2014) et d'Urbino (2015).

Nous proposons de revenir sur les activités académiques et scientifiques organisées dans le cadre de la Chaire David Constant afin de laisser une trace écrite de cette semaine intense et passionnante.

Lundi 2 mars : première conférence et rencontre avec les académiques

Dès la première journée, le programme du titulaire de la Chaire était bien chargé. En matinée, Bernard Manin est intervenu dans le cours *d'Histoire politique belge* du professeur Pierre Verjans afin de prononcer une conférence intitulée « Vertus et limites de la procédure contradictoire ». Son exposé visait à jeter des ponts entre les sciences juridique et politique en s'interrogeant plus précisément sur le processus de délibération guidé par le principe du contradictoire. Bernard Manin a ainsi eu l'occasion de montrer les similitudes et les divergences entre la démocratie délibérative et la procédure judiciaire. Trois vertus ont été énoncées : la qualité épistémique, l'effet d'unification et le respect des minorités. Deux limites ont également été exposées : la confirmation d'opinions préformées et la crainte de l'expression du désaccord.

Durant l'après-midi, une séance de discussion réservée aux académiques de la Faculté était organisée. Le thème retenu – l'enseignant et ses étudiants en Europe et aux États-Unis – devait permettre de profiter de l'expérience du titulaire de la Chaire qui enseigne chaque année des deux côtés de l'Atlantique. Sous la présidence du professeur Patrick Wautelet, Bernard Manin a surtout insisté sur les divergences entre les deux types d'enseignement : la place de la méritocratie, l'externalisation d'une série de tâches

pédagogiques, l'enseignement sur la base de séminaire de lecture de textes, ou encore la recherche constante de l'innovation.

Mardi 3 mars : un jour, deux conférences

Le deuxième jour, Bernard Manin est intervenu dans le cadre d'une séance commune destinée aux étudiants de *Master* qui suivaient le cours de *Droit parlementaire et électoral* (dispensé par Frédéric Bouhon) et d'*Opinions, attitudes et comportements politiques* (dispensé par Geoffrey Grandjean). Son intervention, intitulée « Le droit, obstacle ou soutien à la démocratie ? », visait à examiner les mécanismes du contrôle de constitutionnalité afin de cerner la place que peuvent occuper les juridictions constitutionnelles dans les systèmes politiques contemporains. L'intervenant a insisté sur l'importance des règles dites « constitutives » et « régulatrices ». Cette distinction a ainsi permis aux étudiants de s'interroger sur le rôle politique des juges constitutionnels, notamment à l'égard des systèmes électoraux.

Sur le temps de midi, le professeur Manin a assisté à un *lunch facultaire* – manifestation organisée environ trois fois par an par le personnel scientifique de la Faculté – qui amenait ce jour-là les professeurs Frédéric Bouhon et Geoffrey Grandjean à présenter une partie de leurs recherches actuelles autour du thème « Qui pour nous représenter ? ». Alors que l'exposé de Frédéric Bouhon visait à examiner la représentativité des assemblées à l'aune du droit électoral, l'exposé de Geoffrey Grandjean s'intéressait à l'articulation entre normes juridiques et jeu politique. Ces deux exposés ont permis une lecture croisée de certains dispositifs électoraux belges, comme le décret décumul adopté en Région wallonne.

Enfin, le même jour en soirée, le professeur Manin a prononcé une leçon destinée au grand public, sur le thème « Quelles nouvelles formes de démocratie au-delà du gouvernement représentatif ? ». Devant une assemblée nombreuse, réunie dans une des nouvelles salles universitaires du complexe Opéra, Bernard Manin a montré que les institutions représentatives établies dans le sillage des trois grandes révolutions modernes – anglaise, française et américaine¹ – sont encore reconnaissables dans les démocraties actuelles, dites « démocraties du public »². Quatre raisons majeures ont été mises en avant pour expliquer cette continuité : 1) la polyvalence de la représentation, 2) la polyvalence des mécanismes des élections, 3) l'indétermination partielle des relations entre les acteurs du régime représentatif et 4) l'incomplétude du dispositif représentatif. Bernard Manin est arrivé à la conclusion que les pratiques délibératives ou participatives (telle que la consultation populaire), assurément non représentatives, ne constituent pas des alternatives à la démocratie représentative. Elles constituent des compléments, ne visant pas à supplanter les instances représentatives, mais bien à les « parfaire », en comblant certaines de leurs défaillances.

Le texte de cette conférence, légèrement remanié, est publié *infra* dans la présente *Revue*.

Mercredi 4 mars : colloque au château de Colonster

La troisième journée de la Chaire a été consacrée à un colloque scientifique organisé tout au long de la journée au Château de Colonster, sur le campus du Sart-Tilman. Le professeur Bernard Manin a présidé la réunion scientifique dont le thème était le suivant : « Le conflit en démocratie : droit et politique. Les assemblées élues et au-delà ». Il était question, d'une part, de s'intéresser aux assemblées élues au niveau européen, fédéral

¹ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, pp. 127-170.

² *Ibid.*, pp. 279-302.

belge et régional wallon afin de cerner au mieux l'importance et le rôle des normes au sein des assemblées élues. Il s'agissait, d'autre part, d'élargir la réflexion sur le rôle d'une série d'institutions participant à la vie démocratique, mais dont les membres ne sont pas directement élus par les citoyens, afin de s'interroger sur les formes alternatives de représentation sans élection. Après l'ouverture de la séance par Geoffrey Grandjean et le titulaire de la Chaire, se sont succédés – entrecoupés de riches discussions – les exposés d'Yves Lejeune (UCL), Jean-Benoît Pilet (ULB), Hugues Dumont et Mathias El Berhoumi (USLB), Frédéric Janssens (Parlement wallon), Guy Haarscher (ULB), Thierry Giet (Cour constitutionnelle) et Pascale Vandernacht (Conseil d'État). Un mot de conclusion a été ensuite prononcé par Frédéric Bouhon. Les contributions présentées par Yves Lejeune, Frédéric Janssens et Thierry Giet sont publiées *infra* dans la présente *Revue*.

L'organisation de ce séminaire a permis de faire rayonner la Chaire au-delà des murs de l'Université de Liège et a favorisé des échanges entre titulaire et des universitaires venus de différentes institutions belges. Ces objectifs ont été atteints grâce à la présence des orateurs dont les noms sont repris ci-dessus et d'une quinzaine d'autres invités, présents dans la salle, qui ont pris part aux discussions tenues entre les interventions.

Jeudi 5 mars : rencontre avec des doctorants

Le quatrième jour, en matinée, Bernard Manin a participé activement à un séminaire scientifique d'un genre bien différent de celui de la veille. À l'occasion d'une séance présidée et animée par deux chercheurs de la Faculté (Vincent Seron et Pierre Delvenne), plusieurs doctorants ont présenté à l'assemblée l'état de leurs travaux en cours. À l'issue de chaque présentation, Bernard Manin a livré ses impressions sur le projet de recherche, a suggéré de nouvelles pistes de réflexion et a échangé des arguments avec le doctorant concerné. Les personnes présentes dans l'assemblée – principalement d'autres doctorants – ont également participé à ces échanges stimulants. Au cours du séminaire, trois projets de recherche – à différents stades d'avancement – ont été présentés par François Debras, François Onclin et Jérémy Dodeigne. Ce séminaire a permis aux doctorants de bénéficier de l'expérience et du recul d'un chercheur internationalement reconnu.

Vendredi 6 mars : enregistrement d'une vidéo et dernière conférence

Lors de la dernière journée de la Chaire, la matinée a été consacrée à l'enregistrement d'une capsule médiatique réalisée par la Web TV de l'Université de Liège, afin de mettre l'invité à l'honneur. Geoffrey Grandjean a ainsi discuté avec Bernard Manin, pour aborder les questions de la démocratie et de la place du citoyen dans le système politique³.

Enfin, l'après-midi, le titulaire de la Chaire a réalisé sa dernière intervention publique. Cette conférence de clôture était principalement destinée à un auditoire d'étudiants de 2^e bachelier en science politique, inscrits au cours de *Doctrines politiques* du professeur Verjans. Cet ultime exposé était intitulé « Les principes du gouvernement représentatif, 20 ans après ». Il a permis au professeur Manin de revenir sur son ouvrage le plus célèbre et d'évoquer sa réception par la communauté scientifique au cours des vingt dernières années. Cette conférence avait ainsi un double intérêt : d'une part, elle donnait l'occasion d'étudier (ou de se remémorer) les principaux concepts développés par l'auteur dans son œuvre et, d'autre part, elle offrait l'opportunité d'entendre un discours critique par Bernard Manin à propos de ce que le public avait compris ou retenu de ses travaux.

³ La vidéo peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.ulg.ac.be/cms/c_5790819/fr/bienvenue-a-liege-a-bernard-manin

Bernard Manin a ainsi mis en perspective la proposition visant à valoriser le tirage au sort dans un modèle conçu comme « bi-représentatif »⁴.

De tout ce qui précède, il ressort que la venue du professeur Manin dans le cadre de la Chaire David Constant a véritablement permis de réfléchir en profondeur à plusieurs aspects de nos systèmes juridique et politique. Les intenses interactions ont offert aux nombreux participants – professeurs, chercheurs, étudiants et citoyens – l’opportunité de prendre la mesure des enjeux qui se posent en ce début du 21^e siècle.

⁴ D. VAN REYBROUCK, *Contre les élections*, Amsterdam, De bezige bij, 2013, p. 145.